

# *Bienvenue à Carpes Xpérience*

## **RÈGLEMENT GÉNÉRAL**

En réservant ici, vous accédez à un centre de pêche et non à une base de loisirs. Vous vous engagez à respecter le présent règlement ainsi que le site, placé sous surveillance 24h/24.

### **Réservations**

- Les réservations doivent être effectuées avant votre arrivée sur le site, avec une confirmation par SMS ou email.
- Votre réservation sera validée après réception du règlement signé et du paiement.
- En cas d'annulation :
  - Un remboursement de 50 % sera effectué si l'annulation a lieu au moins 30 jours avant la date prévue.
  - Aucun remboursement ne sera possible au-delà de ce délai.
- Tout départ anticipé doit être signalé au propriétaire. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

Une caution de **200 €** sera demandée à votre arrivée. Elle ne sera pas encaissée et sera restituée à votre départ après vérification de la propreté du poste. En cas de dégradations, dépôts d'ordures, déjections (humaines ou animales), ou feux au sol, la caution sera retenue.

### **Arrivées et départs**

- Les arrivées sont autorisées à partir de **09h00**.
- Les postes doivent être libérés avant **09h00**.

### **Accompagnants et animaux**

- Les accompagnants et visiteurs sont autorisés uniquement avec l'accord préalable de la direction, dans la limite de **deux personnes par poste**.
- Les chiens sont tolérés sous l'entièvre responsabilité de la personne ayant réservé. Ils doivent :
  - Être tenus en laisse ou en longe.
  - Ne pas importuner les autres pêcheurs ni perturber les animaux présents sur le site.
  - Leurs excréments doivent être ramassés et emportés.

### **Stationnement**

- Vous pourrez garer votre véhicule directement sur votre poste.

- Une fois en place, **aucun mouvement de véhicule ne sera toléré** pour garantir la tranquillité et la sécurité de tous.
- Les visiteurs ne sont pas autorisés à accéder aux postes en véhicule et doivent se stationner sur le parking visiteur.

## Environnement

Pour préserver ce site naturel :

- Les **feux au sol sont strictement interdits**. Seuls les réchauds et chauffages à gaz sont autorisés.
- **Il est interdit de jeter mégots, papiers ou déchets** dans l'eau, sur le sol ou dans la forêt. Toute infraction entraînera une exclusion immédiate sans remboursement.
- La baignade, la vaisselle dans l'eau et toute dégradation de la végétation sont formellement interdites.
- La consommation de drogue, l'état d'ébriété et tout comportement irrespectueux envers les gérants ou les autres pêcheurs entraîneront une exclusion immédiate sans remboursement. La gendarmerie pourra être contactée en cas de débordements ou d'agressivité.

## Règles de pêche

- La pêche de la carpe se pratique en **No-Kill** uniquement, avec un maximum de **3 cannes par pêcheur**.
- La pêche doit s'effectuer exclusivement depuis le bord.
- Le bateau amorceur est autorisé et même conseillé (les postes sont très grands).
- Le site est maintenu à l'état naturel. L'utilisation d'un bateau (zodiac/barque mais pas de float-tube) est **indispensable POSTE 2 ET 3** pour :
  - Récupérer un poisson bloqué.
  - Déposer les lignes proprement, sans risque de laisser un montage cassé dans l'eau.
- Les règles suivantes s'appliquent aux montages :
  - Un seul hameçon simple par ligne, sans ardillon.
  - **Le bas de ligne doit être le point fusible de la ligne (nylon ou fluoro de maxi 40 centièmes, pas de tresse en bas de ligne)**
  - Taille d'hameçon : minimum **6**, maximum **2**.
  - Corps de ligne : minimum **0,30 mm** (tresse autorisée avec tête de ligne obligatoire de **0,40 mm** minimum).
  - Les montages doivent permettre au plomb de se libérer en cas de casse. La résistance du bas de ligne doit être inférieure à celle du corps de ligne.
- Vous devez impérativement être muni d'un **kit de soin** pour les poissons.

## Manipulation des poissons :

- Manipulez les poissons avec le plus grand soin.
- Les poissons doivent être photographiés uniquement au-dessus d'une bassine.
- Les photos sur terre doivent être prises à genoux : les photos debout sont **strictement interdites** et seront un motif d'exclusion immédiate sans remboursement.

- Une bassine est obligatoire par poste. Les tapis plats sont interdits.

**Rappels importants :**

- La pêche du carnassier est strictement interdite.
- Seule l'entrée nord (par la passerelle) doit être utilisée. Les deux entrées sont sous vidéoprotection pour assurer votre sécurité et celle du cheptel
- La circulation se fait sur un chemin, un véhicule et une vitesse adaptés sont nécessaire et sous votre entière responsabilité.

**Nous vous souhaitons un agréable séjour à Carpe Xpérience.**

**Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_**

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».